

INSCRIPTION 2025-2026

Etablissement d'enseignement superieur technique prive reconnu par l'Etat 27 bis rue du Progrès 93100 Montreuil

À RETOURNER À dossier_inscription_inter@ggeedu.fr STUDIALIS INTERNATIONAL - 11, rue saint ambroise - 75011 Paris

SPÉCIALISATIONS ET ANNÉES

COCHEZ LA SPÉCIALISATION ET L'ANNÉE CHOISIES

CYCLE POST-BAC

Bachelor Data & IA [c]

Bachelor Développeur Web [c]

Bachelor Webmarketing (b)

CYCLE MASTÈRE

Prépa Mastère Digital [a]

Mastère Data & IA [a]

Mastère Marketing & User eXperience (a)

CYCLE PROGRAMME GRANDE ECOLE

Programme Grande Ecole 1ère année [a]

Programme Grande Ecole 2ème année [a]

Programme Grande Ecole 3ème année [a]

Programme Grande Ecole 4ème année [a]

(a) Titre de "Expert en Transformation Digitale et Technologique" niveau 7 enregistré RNCP sous le num 36209 par décision de France compétences de date 24 février 2022.

[b] Titre de "Chef de projet digital" niveau 6 enregistré RNCP sous le num 39602 par décision de France compétences de date 1 octobre 2024.

[c] Titre de "Concepteur développeur de solutions digitales" niveau 6 enregistré RNCP sous le num 36146 par décision de France compétences de date 26 janvier 2022.





Galileo Global Education	Ī
WGlobal Education	HETI

ÉTAT CIVIL (1)	MERCI DE COMPLÉTER LA TOTALITÉ DES INFORMATIONS

F Μ Sexe:

Nom de naissance : Nom d'usage:

Prénom(s): Prénom d'usage:

Adresse:

Résidence: Bâtiment: Appartement:

Code postal: Ville: Pays:

Téléphone: Portable:

E-mail (caractères très lisibles):

Date de naissance [JJ/MM/AAAA] : Ville de naissance :

Code postal de naissance : Pays de naissance :

Union Européenne: Non

Nationalité:

Si vous êtes en situation de handicap, le correspondant handicap de l'école peut mettre en place un projet d'accompagnement à la scolarité pour répondre à vos besoins spécifiques.

1) Se référer au paragraphe sur les données personnelles.

VOTRE PARCOURS

BACCALAURÉAT

Nom du lycée d'obtention du bac :

Code postal: Ville: Pays:

Série / Spécialités : Année: Mention:

ÉTUDES ET FORMATIONS ANTÉRIEURES

Dernier diplôme préparé:

Nom du dernier établissement fréquenté :

Code postal: Ville:

Statut du dernier diplôme ou titre préparé : En cours 0btenu Non obtenu

ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation, avez-vous bénéficié d'une dérogation liée à une VAE ou une VAP? Non

SITUATION AVANT INSCRIPTION

Étudiant (indiquez votre formation)

Apprenti(e)

Alternant en contrat professionnalisation

Stagiaire de la formation professionnelle

Salarié

Demandeur d'emploi (précisez votre identifiant France Travail) :

Autre (précisez):





COMPLÉMENT D'INFORMATIONS (3)

PARENT 1 / Représen	tant légal					
Mme M Nom:			Prénom :			
Adresse (si différente	de l'étudiant) :					
Code postal :	Ville :				Pays:	
Téléphone :	VIII.0 1	E-mail :			i dyo .	
•		E-IIIdil .				
Profession:						
Catégorie socio-profe	ssionnelle (coc	hez le numéro correspondant) :				
10 Agriculteurs ex	ploitants	45 Profess	45 Professions intermédiaires administratives		67 Ouvriers non qualifiés dans l'industrie	
21 Artisans		de la fo	de la fonction publique		68 Ouvriers non qualifiés dans l'artisanat	
22 Commerçants	et assimilés			res administratives	69 Ouvriers agricoles	
23 Chefs d'entrep	rise de 10 salari	és ou plus et com	et commerciales des entreprises		71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants	
31 Professions lib	érales	•	47 Techniciens		72 Retraités Anciens	
33 Cadres de la fo	onction publique	48 Contrer	maîtres, agents (de maîtrise	commerçants, ch	
34 Professeurs, p	rofessions scier		rés civils et agen	ts de service	74 Retraités cadres	
35 Professions de		de la fo	nction publique		75 Retraités profession	ons intermédiaires
des arts et des	•	53 Policier	s et militaires		77 Retraités employé	
37 Cadres admini	stratifs	54 Employ	rés administratif	s d'entreprise	78 Retraités ouvriers	
et commercial	ux d'entreprise	55 Employ	rés de commerc)		
38 Ingénieurs et d	cadres techniqu		nels des service	s directs	81 Chômeurs n'ayant	
d'entreprise			rticuliers		83 Militaires du contingent	
42 Instituteurs et	assimilés	62 Ouvrier	s qualifiés dans	l'industrie	84 Elèves/Etudiants	
		édiaires de la santé 63 Ouvriers qualifiés dans l'artisanat		85 Sans profession -60 ans [hors retraité]		
et du travail so		64 Chauffe	64 Chauffeurs		86 Sans profession+60 ans (hors retraité)	
44 Clergé, religieu	X	65 Ouvriers	s qualifiés manut	. magasin. transport	99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)	
PARENT 2 / Représe	-					
Mme M Nor				Prénom :		
Adresse (si différente					_	
Code postal :	Ville :				Pays:	
Téléphone :		E-mail :				
Profession:						
Catégorie socio-profe	essionnelle (coc	hez le numéro correspondant en	vous référant à l	a liste ci-dessus) :		
10	34	44	53	64	72	83
21	35	45	54	65	74	84
22	37	46	55	67	75	85
23	38	47	56	68	77	86
31	42	48	62	69	78	99
33	43	52	63	71	81	
FINANCEUR						
Règlement(s) par :	L'étudiant	Parent 1/Représentant légal	Parent 2/Re	orésentant légal	Autre (précisez) :	
	Lotadiant	, arone intoprosontant togat				
Nom:			Prénom :			
Adresse :						
Code postal :	Ville :				Pays:	
Téléphone :		E-mail :				



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION



1. MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2025-2026

Les frais de scolarité sont annuels et comprennent : frais d'inscription, d'études, supports de cours, mise à disposition de moyens pédagogiques et informatiques, accès aux infrastructures de l'Établissement, frais d'assurance « accident du travail scolaire ». Ils ne comprennent pas les frais de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) à verser au CROUS via le site cvec.etudiant/gouv.fr, les frais liés à l'achat des fournitures et matériel personnels, des livres de cours, des logiciels personnels et des éventuels voyages d'études, à la charge des étudiants. Dès réception du courrier vous informant de votre admission, il vous appartient de confirmer votre inscription par le versement de l'acompte avant la date limite figurant sur l'attestation d'admission. Faute du règlement de l'acompte dans les conditions cidessus, votre inscription n'est pas effective et devient caduque, nonobstant votre admission.

Le solde des frais de scolarité est à régler selon la modalité choisie, dont le détail des montants concernés est mentionné dans les tableaux ci-après.

Souhaitez-vous un échéancier?

NON: RÈGLEMENT AU COMPTANT

OUI: RÈGLEMENT AVEC ÉCHÉANCIER

En cas de non-choix de modalité de règlement, la modalité de règlement au comptant sera automatiquement affectée.

RÈGLEMENT AU COMPTANT

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	Acompte	Solde	Mantant Tatal	
Dates de règlement	Au moment de l'inscription	Avant la date de rentrée	Montant Total	
Prépa Mastère Digital	3 000 €	6 600 €	9 600 €	
Bachelor 1e année	3 000 €	5 900 €	8 900 €	
Bachelor 2e année	3 000 €	6 100 €	9 100 €	
Bachelor 3e année	3 000 €	6 300 €	9 300 €	
Mastère 1e année	3 000 €	6 600 €	9 600 €	
Mastère 2e année	3 000 €	6 800 €	9 800 €	
PGE 1	3 000 €	6 100 €	9 100 €	
PGE 2	3 000 €	6 300 €	9 300 €	
PGE 3	3 000 €	6 600 €	9 600 €	
PGE 4	3 000 €	6 800 €	9 800 €	
PGE 5	5 000 €	5 500 €	10 500 €	

RÈGLEMENT AVEC ÉCHÉANCIER

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	Acompte	Échéance 1	Échéance 2	Échéance 3	
Dates de règlement pour les rentrées d'automne	Au moment de l'inscription	Avant le 31/10/2025	Avant le 30/11/2025	Avant le 31/12/2025	Montant Total
Dates de règlement pour les rentrées décalées	Au moment de l'inscription	Avant le 28/02/2026	Avant le 31/03/2026	Avant le 30/04/2026	
Prépa Mastère Digital	3 000 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	9 600 €
Bachelor 1e année	3 000 €	1967€	1967€	1966€	8 900 €
Bachelor 2e année	3 000 €	2 034 €	2 034 €	2 032 €	9 100 €
Bachelor 3e année	3 000 €	2100€	2100€	2100€	9 300 €
Mastère 1e année	3 000 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	9 600 €
Mastère 2e année	3 000 €	2 267 €	2 267 €	2 266 €	9 800 €
PGE 1	3 000 €	2 034 €	2 034 €	2 032 €	9100€
PGE 2	3 000 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	9 300 €
PGE 3	3 000 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	9 600 €
PGE 4	3 000 €	2 266 €	2 266 €	2 268 €	9800€
PGE 5	5 000 €	1834€	1834€	1832€	10 500 €

Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2025-2026. Ils sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes.





CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (SUITE)



2.1. MODALITÉ DE PAIEMENT CHOISIE : AU COMPTANT

Délai de paiement : Il est entendu que cette modalité est un règlement au comptant, déduction faite de l'acompte versé pour l'inscription, à régler en un seul paiement définitif, avant le premier jour des cours.

Mode de paiement: Les moyens de paiement pour la 1^{re} modalité sont les suivants, merci de préciser le choix retenu :

Virement bancaire: n'oubliez pas de mettre les nom, prénom et nom de la formation dans le libellé du virement (fournir le justificatif):

Date du virement : Titulaire du compte :

Coordonnées bancaires : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE COMPTE : STUDIALIS

IBAN : FR76 3000 3031 7500 0203 2921 295 **BIC-ADRESSE SWIFT :** SOGEFRPP

Paiement par carte bancaire : règlement en ligne par lien sécurisé sur demande à paiementcb@ggeedu.fr

Paiement en espèces: règlement au 11 rue saint ambroise, 75011 Paris, selon les jours de permanence du service financier. Le paiement en espèces doit respecter la réglementation en vigueur et ne pas excéder, au total, 1000 € pour un résident fiscal en France, et 15 000 € pour un résident fiscal à l'étranger.

Défaut de paiement (hors conditions de résiliation décrites à l'article « Résiliation »): à défaut de règlement dans les délais impartis, il sera appliqué de plein droit des pénalités de retard égales au taux par défaut prévu à l'article L.441-6 du code de commerce [taux BCE majoré de 10 points]. Dans ce cadre et après connaissance par l'école de ce défaut de paiement, une mise en demeure de paiement sera adressée à l'étudiant ou son représentant légal. Après un délai de huit [8] jours sans réponse suivant cette mise en demeure, HETIC se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Étudiant aux programmes et infrastructures, jusqu'au paiement total des sommes dues, sans préjudice de la faculté de résilier le présent contrat dans les conditions ci-après. Enfin, HETIC se réserve le droit d'user de tous les recours légaux mis à sa disposition pour recouvrer la totalité des sommes dues ainsi que les dépens et tous dommages et intérêts.

2.2. MODALITÉ DE PAIEMENT CHOISIE : AVEC ÉCHÉANCIER

Délai de paiement. Il est entendu que cette modalité est un règlement à échéance des frais de scolarité annuels. Les frais de scolarité annuels, déduction faite de l'acompte versé pour l'inscription, sont à régler suivant l'échéancier indiqué en section 1.

Mode de paiement : Virement, carte ou espèces.

Défaut de paiement [hors conditions de résiliation décrites à l'article « Résiliation »] : en cas d'incident de paiement, impayé d'une échéance, il sera appliqué de plein droit des pénalités de retard égales au taux par défaut prévu à l'article L.441-6 du code de commerce [taux BCE majoré de 10 points]. Une mise en demeure de paiement sera adressée à l'étudiant ou son représentant légal. Après un délai de huit [8] jours sans réponse suivant cette mise en demeure, HETIC se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Étudiant aux programmes et infrastructures, jusqu'au paiement total des sommes dues. HETIC sera en droit de rendre immédiatement exigibles par anticipation, sans avoir à faire prononcer en justice la déchéance du terme, toutes sommes dues au titre du présent contrat, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'Étudiant, en indiquant qu'elle se prévaut de la présente clause. La déchéance du terme sera effective huit [8] jours





CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (SUITE)



3. RÉSILIATION

Le montant annuel des frais de scolarité constitue un forfait basé sur les frais généraux de l'établissement par rapport au nombre de places. L'absence d'un étudiant n'a pas pour effet de réduire ces frais généraux. Aussi, aucun remboursement, ni réduction, ni report des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence, de départ volontaire ou d'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement. En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord entre les parties. Toute demande de résiliation et de remboursement devra pour être valable se faire par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception (ou lettre suivie pour l'étranger) uniquement. Si les conditions du remboursement sont remplies, il sera effectué sous un délai de (trente) 30 jours.

Résiliation du contrat à l'initiative de l'étudiant ou de son représentant légal

Conditions de résiliation

→ Résiliation reque dans les quinze [15] jours suivant la date d'inscription [paiement de l'acompte] : les sommes perques seront intégralement remboursées.

Conditions de résiliation avant le début des cours

- → Résiliation reçue plus de quinze [15] jours après l'inscription et au plus tard un mois avant le début des cours : une somme correspondant à l'acompte à l'inscription est conservée par l'établissement.
- → Résiliation reçue plus de quinze [15] jours après l'inscription et moins d'un mois avant le début des cours : une somme correspondant à un tiers [1/3] des frais de scolarité sera due et immédiatement exigible.

Conditions de résiliation après le début des cours

Après inscription définitive, si l'étudiant a commencé à suivre les cours, la totalité des frais de scolarité est due, sauf cas de force majeure, motif légitime et impérieux expressément décrits ci-dessous.

→ Force majeure

Est considéré comme cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible subi par l'Étudiant au sens de l'article 1218 du Code civil empêchant pour une période supérieure à trois mois ou de manière définitive celui-ci de poursuivre son cursus, tel que le décès attesté par un document officiel, la maladie grave et invalidante attestée par un médecin et dont l'imprévisibilité et l'irrésistibilité sont prouvées, ou l'accident entrainant des blessures graves répondant aux mêmes caractéristiques. Dans ce cas, à réception du courrier LRAR requis, le contrat pourra être résolu de plein droit dans les conditions prévues à l'article 1351 du Code civil et un remboursement correspondant au prorata temporis des frais de scolarité peut être envisagé sous réserve de présentation de justificatifs médicaux ou administratifs et d'acceptation de la demande de la part de l'établissement.

→ Motif légitime et impérieux

Est considéré comme motif légitime et impérieux la modification substantielle et involontaire des conditions de ressources aboutissant à l'absence de revenus du Financeur liée par exemple à une perte consécutive d'emploi, au décès, ou encore des deux parents ou des représentants légaux.

Disposition particulière

En cas de refus de visa (pour les étudiants de nationalité étrangère) ou d'échec à un examen nécessaire à l'admission dans notre établissement, l'inscription sera résiliée sans frais à condition d'en informer l'établissement, dans les huit [8] jours après l'obtention du refus de visa ou proclamation des résultats de l'examen, par lettre recommandée avec accusé de réception (ou lettre suivie pour l'étranger), accompagnée d'un justificatif officiel. Si les conditions de remboursement sont remplies, il sera effectué sous un délai de trente [30] jours.

Conditions de résiliation pour inexécution du contrat par l'établissement

Fermeture de l'établissement : lorsque l'établissement n'est pas en mesure de fournir sa prestation pour des raisons de force majeure (fermeture de l'établissement pour l'année en cours, notamment en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle), en cas de suspension des cours pendant plusieurs semaines consécutives sans possibilité de récupération proposée par l'établissement et en cas d'annulation de la formation pour effectif insuffisant, le contrat pourra être résilié par l'étudiant et il pourra prétendre au remboursement des sommes payées correspondant au prorata temporis de l'interruption du service de la prestation, sur la base des frais annuels de scolarité. Les interruptions partielles ou totales des cours donnant lieu à récupération ne sont pas assujetties à ces dispositions.

Résiliation du contrat à l'initiative de l'établissement et imputable à l'étudiant

En cas d'inexécution de ses obligations par l'étudiant ou son représentant légal, le présent contrat sera résilié de plein droit :

- → En cas de défaut de paiement, et quinze [15] jours après une mise en demeure restée infructueuse, l'établissement aura la faculté de résilier le présent contrat de plein droit.
- → En cas d'exclusion définitive prononcée comme sanction pour non-respect du règlement intérieur de l'établissement, tel que porté à la connaissance de l'étudiant.
- → En cas d'absence non justifiée de plus de six (6) semaines consécutives, laquelle sera considérée par l'établissement comme une démission entraînant automatiquement la radiation de l'inscription de l'étudiant.

Dans tous ces cas de résiliation, le solde des frais de scolarité demeure acquis à l'école et devient immédiatement exigible.





CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (SUITE)



4. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation sera adressée par l'étudiant à l'adresse de courrier électronique accueil@hetic.net. Si, malgré la réponse apportée par l'école à sa réclamation, l'étudiant considère que les raisons de sa réclamation subsistent, il a la faculté de saisir le médiateur de la consommation [http://www.cm2c.net/] conformément aux articles L. 151-1 et suivants du Code de la consommation.

5. ASSURANCE

L'Étudiant s'engage et se porte fort à l'égard de l'École et pour la durée de sa scolarité, à souscrire ou être couvert par une police d'assurance Responsabilité civile [personnelle, ou parentale à laquelle il est intégré] couvrant les dommages aux biens et aux personnes causés par lui, ainsi que ceux subis par le fait d'un tiers [avec les mentions : « garanties individuelles - dommages subis » et « responsabilité civile - dommages causés à un tiers »]. Il en attestera lors de son inscription [attestation de l'assurance indiquant l'Étudiant comme assuré pour les risques ci-dessus].

DONNÉES PERSONNELLES

(CONFORMÉMENT À LA LOI N° 2018-493 DU 20 JUIN 2018 RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)



Les données qui vous sont demandées pour remplir votre Dossier d'Inscription comportent des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que les personnes destinataires de vos bulletins de notes, finançant votre scolarité, caution, ou celles à contacter en cas d'urgence, dont le Traitement réalisé par HETIC en tant que Responsable de ce dernier est nécessaire aux fins des intérêts légitimes qu'il poursuit de pouvoir assurer la gestion et le suivi de votre inscription ainsi que la gestion et le suivi pédagogique, administratif et financier de votre scolarité, et l'envoi d'informations sur nos autres formations et celles proposées par le Groupe GALILEO GLOBAL EDUCATION, susceptibles de répondre à vos choix d'orientation.

Les données traitées sont celles collectées dans le présent formulaire.

Les données que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de Responsable du traitement. Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Ces dernières sont ainsi adressées, le cas échéant à nos sous-traitants et nos prestataires de service pour réaliser les prestations que nous leur confions au titre des finalités de traitement ci-dessus, ou encore à des tiers ou à des autorités légalement habilitées, pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Vos données à caractère personnel peuvent, lors de certaines opérations, faire l'objet d'un transfert dans des pays situés dans ou hors de l'Union européenne. Dans l'hypothèse d'un transfert vers un pays situé hors de l'Union européenne, les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données personnelles équivalent à celui proposé en Europe sont mises en place.

[3] Traitement des données non lié aux enquêtes réglementaires :

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre des enquêtes non-réglementaires sont collectées à des fins statistiques et sont basées sur le consentement des personnes concernées. Les modalités de traitement sont déclinées comme suit :

Données concernées par le traitement « Mesure d'impact social » :

Les données collectées peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- → Informations d'identification (nom, prénom, adresse, date de naissance, etc.).
- → Données académiques (notes, résultats d'examens, etc.).
- → Statut RQTH.
- → QPV parents, diplôme parents, CSP parents, bourse.
- → Taux d'abandon, de redoublement, de diplômation, d'obtention des titres, et d'insertion dans l'emploi.

Les données seront analysées sur une base anonymisée pour générer différents indicateurs statistiques

Responsable du Traitement:

Le responsable du traitement de ces données est GALILEO GLOBAL EDUCATION FRANCE, les données seront traitées exclusivement les finalités précitées. Les données seront traitées par les équipes d'admission et scolarité de l'école, et les Directions de l'Ingénierie de l'Offre et Informatiques de GALILEO GLOBAL EDUCATION France.

Vos données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre inscription et de votre scolarité, augmentée, le cas échéant, de la durée de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, d'interrogation, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données vous concernant. Lorsque votre consentement constitue la base légale du traitement, vous disposez du droit de retirer votre consentement, à tout moment, sans porter atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Toute demande devra être valablement formulée par courrier recommandé avec accusé de réception accompagnée d'une pièce d'identité à l'adresse du siège social du Responsable de traitement.





PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Photocopie du passeport en cours de validité (obligatoire pour résident fiscal et principal hors UE) ou de la carte d'identité (recto/verso) de l'élève ou titre de séjour valide de l'étudiant.

Justificatif de règlement de l'acompte à l'inscription.

1 photo d'identité. Elle sera nécessaire pour votre carte étudiante.





ENGAGEMENTS



ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

HETIC s'engage à mettre en œuvre un programme correspondant au cursus choisi, aux conditions fixées par sa documentation et à conserver à l'étudiant désigné ci-dessus, tout au long de l'année scolaire, une place dans son établissement dans la section choisie, sous réserve du respect par l'étudiant de son propre engagement (cf. « Engagement de l'étudiant »).

ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT, DU REPRÉSENTANT LÉGAL et du FINANCEUR (*)

En apposant ma signature ci-dessous, je confirme et reconnais que le programme d'études que j'ai sélectionné est bien celui que j'ai choisi. J'accepte également les conditions générales d'inscription et tous les documents qui m'ont été fournis ou communiqués pour m'aider à choisir ce cursus. Je m'engage à les respecter, y compris le Règlement intérieur de l'établissement dont je reconnais avoir également pris connaissance préalablement à la signature du présent dossier d'Inscription.

Je m'engage à les respecter, y compris le Règlement Intérieur de l'établissement et ses annexes.

J'accepte que l'ensemble des données contenues dans ce dossier puisse être utilisé dans le cadre des enquêtes réglementaires auxquelles l'établissement est soumis

		sse être utilisé, de manière anonymisée, à des fins de traitement statistique, dont celu t de mesurer son impact social et l'accessibilité de ses formations.
	scolaire souscrite et que, par la rem	présente inscription, que je reconnais valable, ferme et définitive, HETIC engagera les nise du présent dossier d'Inscription, je m'engage à payer l'intégralité des sommes dues tes.
Fait le :	à:	
En deux exemplaires originaux, en cas	de signature manuscrite. En 1 seul e	exemplaire faisant foi en cas de signature numérique des 2 parties.
Cachet et signature de l'établisseme	ent:	Signature de l'étudiant ou du Représentant légal [*] :
(*) Obligatoire pour les mineurs.		
PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATIO	NN •	
PARTIE RESERVEE A LADMINISTRATIO	м.	
Proposé le : / /	Accepté le : / /	
Dans le cadre du parcours spécifique (rec	doublement partiel ou total, année de c	ésure], les conditions particulières sont celles de la proposition remise par l'établissement.